



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

suicide

Question écrite n° 28327

Texte de la question

M. Michel Terrot souhaite connaître de M. le ministre de l'intérieur le nombre de suicides recensés chez les fonctionnaires de police depuis 1990.

Texte de la réponse

Depuis près de dix ans, le nombre des suicides à déplorer parmi les fonctionnaires actifs de la police nationale oscille entre 40 et 50 par an, en dehors de deux pics observés en 1995 et 1996 qui ont porté respectivement à 62 et à 71 le nombre de cas alors enregistrés. La décroissance est plus sensible, ce, d'autant qu'en 1999 les suicides des personnels administratifs, techniques et scientifiques de la police nationale ont été également inclus dans ce nombre global.

Données clés

Auteur : [M. Michel Terrot](#)

Circonscription : Rhône (12^e circonscription) - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 28327

Rubrique : Mort

Ministère interrogé : intérieur

Ministère attributaire : intérieur

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 12 avril 1999, page 2167

Réponse publiée le : 28 juin 1999, page 4012